



RAPPORT ANNUEL 2021-2022



CANNABIS
— NB —

TABLE DES MATIÈRES

3	LETTRE DU PRÉSIDENT
4	MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE
5	FONDEMENT STRATÉGIQUE
6	APERÇU DE LA SITUATION FINANCIÈRE
7	MARCHANDISAGE ET PROMOTION
7	COMMERCE ÉLECTRONIQUE
8	GESTION DES CATÉGORIES
8	FARMGATE
9	CULTURE DE LA PERFORMANCE
9	TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION
10	PRIX DU SERVICE À LA CLIENTÈLE
11	EXPÉRIENCE ET SATISFACTION CLIENT
12	GOVERNANCE
13	RÉSEAU DE MAGASINS
14	APERÇU / ANALYSE DES VENTES
16	RAPPORT DE GESTION ET DU VÉRIFICATEUR
18	ÉTATS FINANCIERS

170, rue Wilsey, C.P. 20787
Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5B8

CANNABIS-NB.COM

ISSN 2562-7619
ISBN 978-1-4605-3120-4



LETTRE DU PRÉSIDENT

*L'honorable Ernie Steeves
Ministre des Finances
Province du Nouveau-Brunswick
Fredericton, Nouveau-Brunswick*

Monsieur le Ministre Steeves,

Au nom du conseil d'administration de Cannabis NB, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel 2021-2022. En qualité de président du Conseil d'administration, je suis responsable de la réalisation de nos objectifs, mais l'ensemble du conseil d'administration reconnaît et assume cette responsabilité collectivement, avec beaucoup de sérieux et une grande fierté.

L'exercice financier 2021-2022 a été une année remarquable pour Cannabis NB (CNB), puisqu'elle a permis le remboursement intégral du prêt de démarrage accordé par ANBL. Je suis fier de la façon dont CNB a évolué pour devenir une société d'État prospère et responsable au service de la population du Nouveau-Brunswick.

Cette croissance se reflète dans nos résultats financiers, qui affichent des recettes records de 83,8 millions de dollars et un bénéfice net de 16,5 millions de dollars. Le revenu de CNB contribue de façon importante à la société en fournissant des fonds pour des programmes et des services précieux dans les communautés de la province. CNB a également organisé ses toutes premières compétitions de produits à l'occasion du Cannabis NB Cup, comportant à la fois un volet atlantique et un volet national. Des initiatives de marketing novatrices comme celles-ci permettent à CNB d'accroître l'éducation et la sensibilisation du public aux produits du cannabis, renforçant ainsi les relations avec les producteurs autorisés et les clients.

Une autre initiative clé lancée cette année est le programme Cannabis FarmGate qui permet aux producteurs de cannabis autorisés du Nouveau-Brunswick de vendre leurs propres produits sur place, dans leurs propres installations. Le Nouveau-Brunswick est en effet la deuxième province du pays à lancer un programme FarmGate.

Au cours de l'année qui vient de s'écouler, deux membres du conseil d'administration ont été reconduits pour un second mandat et nous sommes heureux d'accueillir Lori Stickles en tant que présidente et directrice générale.

Malgré les changements et les fluctuations constants liés à l'évolution du marché du cannabis, CNB a collaboré étroitement avec ses précieux partenaires producteurs autorisés afin d'atténuer les répercussions négatives sur notre portfolio et d'éviter toute perturbation importante de notre approvisionnement. Nous remercions nos fournisseurs pour leur soutien et sommes reconnaissants de leur partenariat.

Au nom du conseil d'administration, je félicite CNB d'avoir atteint ces résultats records et, surtout, je remercie tous les membres de notre équipe qui ont fait preuve de résilience au cours des deux dernières années, contribuant ainsi à notre réussite continue.

Respectueusement soumis,



John Correia
Président du conseil d'administration

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE

Pour CNB, l'exercice financier 2021-2022 a été aussi passionnant que notre année d'inauguration en 2018-2019. Nous sommes désormais prêts à aller de l'avant avec notre vision et notre plan actuels, dont de nombreux éléments figuraient dans notre plan initial, à la suite de la décision du gouvernement selon laquelle CNB resterait le seul détaillant autorisé de cannabis récréatif au Nouveau-Brunswick. Dans l'attente de ce résultat, notre équipe est restée concentrée sur l'offre d'une expérience client exceptionnelle dans notre réseau de détail et sur la création de valeur pour les contribuables du Nouveau-Brunswick.

Comme nous savions au début de 2021-2022 que CNB resterait en place, nous nous sommes concentrés sur l'optimisation de notre équipe et de nos processus pour l'avenir. Nous avons orienté notre réflexion vers les prochaines étapes de l'industrie au Nouveau-Brunswick, en travaillant étroitement avec le conseil d'administration et les intervenants gouvernementaux.

Nous nous sommes associés avec nos producteurs détenteurs de licence, existants et nouveaux, en vue de continuer à élargir notre éventail de produits et accessoires passionnants et uniques, en nous concentrant sur les attentes de nos clients. Nous avons mis en place des programmes et des méthodes de marketing novateurs et avons été récompensés par l'enthousiasme des clients pour l'initiative Cannabis NB Cup. Nos producteurs détenteurs de licence ont été ravis de l'initiative créative proposée par CNB et y ont participé avec enthousiasme, à tel point qu'elle s'est transformée en événement d'envergure nationale.

Je suis extrêmement fière de l'équipe de CNB pour les résultats obtenus en 2021-2022 alors que Nouveau-Brunswick, le Canada et le monde entier étaient encore aux prises avec la pandémie de COVID-19. Cela ne nous a pas empêchés de croître ni de reconnaître l'importance du sens des affaires, de la souplesse et de l'innovation. Nous avons fait avancer des initiatives clés, comme le programme FarmGate, afin de poursuivre l'évolution continue du modèle de vente au détail de manière efficace et responsable.

CNB s'est libérée de toute dette au cours de sa troisième année d'existence en remboursant son prêt de 37 millions de dollars auprès d'ANBL. Cela a fait de CNB l'envie de nombreuses administrations responsables de la vente au détail de cannabis ainsi que de toute entreprise de vente au détail en démarrage. J'ai hâte de partager les nombreuses histoires de réussite dans le cadre des futures réalisations de CNB!

Cordialement,



Lori Stickle
Présidente et directrice générale

DIRECTION SUPÉRIEURE

* En date du 3 avril 2022

Lori Stickle

présidente et directrice générale

Lara Wood

vice-présidente des opérations CNB et
vice-présidente du marketing et
communications

Jamie LeBlanc

vice-président et directeur financier

Erin Fullerton

vice-président et directeur financier

Craig Clark

vice-président des technologies
de l'information

Mike Harty

vice-président des opérations (Gestion des biens
et de la santé et sécurité environnementales)

Patti Douglass

première adjointe de direction



CONSEIL D'ADMINISTRATION

* En date du 3 avril 2022

John Correia

président

Cédric Laverdure

directeur

Joanne Bérubé Gagné

directrice

Kathryn Craig

directrice

Kevin Berry

directeur

Paul Elliott

directeur

Bruce Wood

directeur

Cheryl Hansen

sous-ministre des Finances et du
Conseil du Trésor (membre d'office)

Lori Stickle

présidente et directrice générale

Andrea Dewitt

secrétaire

FONDEMENT STRATÉGIQUE

L'avenir de CNB repose sur une base solide, ancrée dans un engagement inébranlable envers l'expérience client, l'éducation et la responsabilité. CNB estime que ces éléments ne peuvent être réalisés efficacement sans une équipe véritablement harmonisée, passionnée et engagée à fournir des résultats à nos parties prenantes au Nouveau-Brunswick. Ces priorités constituent le fondement de notre mission, de notre vision et de nos valeurs.

MISSION

Fournir de la valeur par le biais d'une solide expérience client est au cœur de la stratégie de CNB. En veillant à la mise en place d'une équipe très engagée et passionnée par l'idée de fournir aux clients ce qu'ils recherchent, l'entreprise pourra atteindre tous ses objectifs organisationnels.

DÉCLARATION DE MISSION

Nous veillons à ce que chaque expérience client soit positive, mémorable et fondée sur l'éducation et la responsabilité, à chaque fois et partout, au bénéfice de tous les Néo-Brunswickois.

VISION

L'expérience de vente au détail de cannabis que nous offrons incitera les clients à nous choisir. N'importe où. À chaque fois.

VALEURS

À CNB, l'éducation et la sécurité seront toujours le fondement d'une expérience client personnalisée et mémorable, axée sur l'offre de produits, de renseignements et de conseils. L'objectif est de faire en sorte que nos clients reviennent en leur proposant de nouveaux produits, un excellent rapport qualité-prix et un environnement accueillant, tout en les incitant à partager leurs expériences de manière positive.



ENGAGER

Il est important que notre équipe soit engagée et s'intéresse à l'entreprise et à son évolution. C'est ce qui la rend passionnée par ce qu'elle fait tous les jours et qui, à son tour, engage nos clients de manière efficace et authentique.



INFORMER

L'information et l'éducation resteront toujours une priorité, tant pour notre équipe que pour nos clients. Chaque client a des besoins, une expérience et des attentes spécifiques. CNB veillera toujours à ce que notre équipe dispose des renseignements dont elle a besoin pour offrir à nos clients une expérience exceptionnelle.



INSPIRER

Nous mettons un point d'honneur à apprendre et à comprendre les attentes de nos clients, et à faire évoluer notre offre et nos renseignements en fonction des besoins de chaque client. Notre équipe s'efforce d'établir un rapport avec nos clients, de les enthousiasmer sur ce que l'industrie légale a à offrir et d'en faire des défenseurs d'une expérience positive et sécuritaire du cannabis.



BILAN DE L'ANNÉE

APERÇU DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Les renseignements ci-dessous donnent un aperçu de la situation financière de CNB pour l'exercice clos le 3 avril 2022 et doivent être lus conjointement avec les états financiers vérifiés de CNB et les renseignements fournis par voie de communiqués.

Conformément à la convention comptable courante dans le secteur de la vente au détail, CNB suit un cycle de rapports de 52 semaines, ce qui nécessite périodiquement un exercice financier de 53 semaines en raison de la date variable de fin d'exercice. Ainsi, l'exercice terminé le 3 avril 2022 comptait 53 semaines.

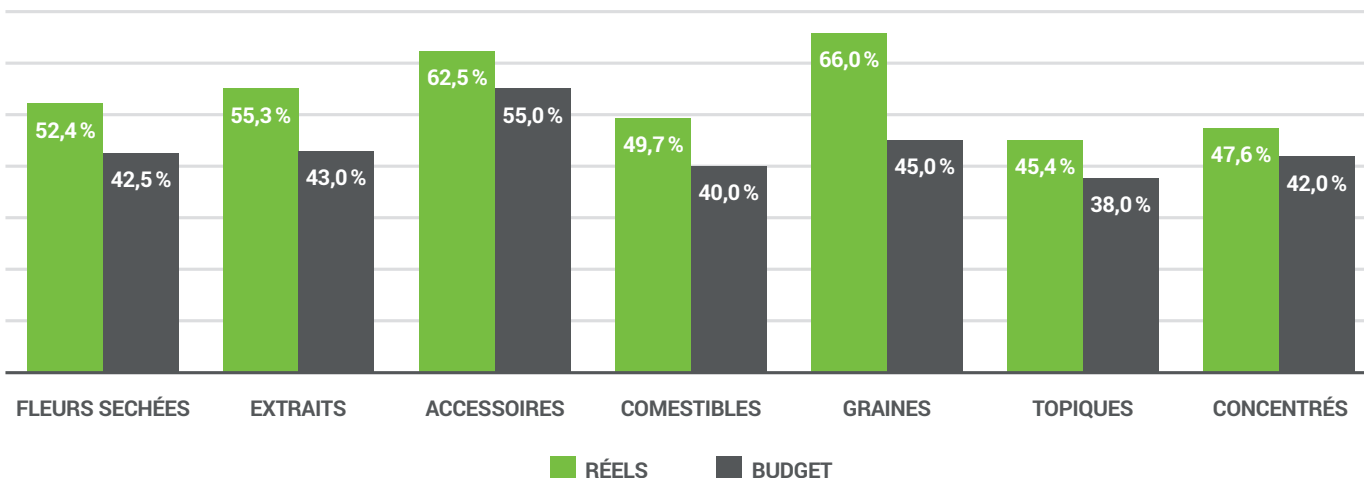
Les ventes totales ont raté les objectifs budgétaires par 2,3 %, soit 2,0 millions de dollars, en raison de ventes inférieures aux prévisions dans la catégorie des fleurs séchées,

ce qui est causé en partie par la cannibalisation des produits par la popularité croissante de la catégorie des concentrés. CNB a été en mesure d'obtenir des prix avantageux pour ses produits grâce à une offre excédentaire sur le marché, ce qui lui a permis de bénéficier d'une flexibilité en matière de prix et d'obtenir des résultats positifs sur le plan de la marge brute en dépit du fait que les objectifs de vente budgétés n'ont pas été atteints.

Le coût des ventes a enregistré des économies par rapport aux objectifs budgétaires grâce à la capacité susmentionnée d'obtenir des prix favorables pour les produits. Ces économies ont été partiellement compensées par un dépassement des dépenses pour les concentrés, en corrélation directe avec les résultats positifs des ventes. Les objectifs de bénéfice brut ont été dépassés dans toutes les catégories de produits.

BÉNÉFICE BRUT (%)

RÉELS par RAPPORT au PLAN





MARCHANDISAGE ET PROMOTION

CNB a élargi sa stratégie globale de merchandising et de promotion afin d'inclure de nouvelles possibilités pour les producteurs détenteurs de licence de faire connaître leurs marques aux clients. L'ajout le plus important a été les présentoirs de table, qui ont permis à CNB de tirer parti de l'espace de vente tout en donnant l'occasion à nos partenaires producteurs détenteurs de licence de rencontrer les clients et de les renseigner sur les nouveaux produits offerts.

CNB fournit un guide de merchandising à tous les producteurs titulaires de licence et partenaires de producteurs titulaires de licence afin non seulement de leur fournir un aperçu des occasions d'affaires à venir, mais aussi de leur communiquer des lignes directrices sur la façon d'incorporer l'éducation à leurs activités et d'assurer leur harmonisation avec les règlements provinciaux et fédéraux. Le programme a généré des revenus supplémentaires pour CNB tout en offrant aux partenaires de producteurs titulaires de licence la possibilité d'élargir l'information sur leurs produits à un public approprié.

CNB a également exploré de nouvelles possibilités de marketing dans le cadre de la réglementation et a amélioré les programmes existants pour joindre de nouveaux clients et augmenter l'achalandage dans le but de détourner les consommateurs du marché illicite. Plusieurs promotions innovantes et couronnées de succès ont été proposées cette année, notamment un calendrier du compte à rebours de Noël et un concours national de produits appelé Cannabis NB Cup. Ces deux initiatives ont suscité des réactions positives de la part des clients.

COMMERCE ÉLECTRONIQUE

Les ventes en ligne ont retrouvé leur niveau d'avant la pandémie, les consommateurs revenant aux achats en

magasin, pour atteindre en moyenne un peu plus de 1 % des ventes totales. Le service de ramassage express a maintenu un trafic légèrement supérieur, représentant 1,8 % des ventes, soit plus de 60 000 commandes express. Le site Web de CNB demeure une excellente ressource qui permet aux clients de faire des recherches sur les produits, de rédiger des critiques et d'examiner les promotions avant de se rendre dans les magasins, même s'ils préfèrent l'expérience en magasin. Le site Web a enregistré environ 6,5 millions de pages vues cette année.

CNB a également vu de nombreux nouveaux clients passer du marché illicite à CNB à mesure que les prix sont devenus plus compétitifs, que la qualité et la sélection des produits se sont améliorées, et que la sensibilisation du public quant à sécurité et la qualité des produits de cannabis légaux par rapport aux produits illicites s'est accrue.

Le programme d'abonnement courriel de CNB a connu une forte adhésion cette année, passant à plus de 31 000 abonnés, ce qui représente une augmentation de 120 % par rapport à l'exercice précédent. Les taux d'ouverture et les taux de clics ont tous les deux dépassé la moyenne dans le secteur. Ce courriel hebdomadaire permet aux clients de consulter les offres spéciales, les nouveaux produits et les renouvellements de stock, et crée un lien entre Cannabis NB et ses clients, qu'ils choisissent de faire leurs achats en personne ou en ligne.

Pour favoriser davantage l'engagement des clients, CNB s'est efforcée d'accroître sa présence sur les médias sociaux et de publier un contenu plus créatif et plus ciblé. Grâce à la mise en place de cette stratégie, la fréquentation de nos canaux de médias sociaux a augmenté de 11,4 % et le taux d'engagement global du public est passé de 6,7 % à 9,2 %, soit une augmentation de 36,6 %. Cette stratégie permet de continuer à renforcer les relations avec les clientèles de CNB.

GESTION DES CATÉGORIES

Au cours de cette année, l'offre de CNB a continué à se développer et à s'enrichir de nouveaux produits innovants, grâce à l'apport de nos clients, par le biais de notre sondage sur les reçus, et en élargissant notre liste de partenaires producteurs titulaires de licence. Nous avons été en mesure de proposer des prix plus compétitifs, une meilleure qualité et une meilleure offre pour répondre aux préférences de nos clients.

L'éducation demeure notre priorité et, grâce à diverses nouvelles initiatives, nous avons créé une approche solide de l'intégration des produits, afin que notre équipe reste à jour dans ce secteur en évolution rapide. CNB a commencé à voir une croissance dans les produits de la phase 2 (produits comestibles, boissons, concentrés et produits topiques), les consommateurs délaissant la fleur séchée pour essayer de nouvelles options. Grâce à cette offre élargie, combinée à des prix compétitifs, CNB a contribué à un déplacement notable des consommateurs vers le marché légal.

FARMGATE

En août 2021, CNB a officiellement lancé son programme FarmGate. En déposant une demande auprès de CNB, les producteurs locaux agréés du Nouveau-Brunswick qui répondent aux critères de sélection peuvent désormais vendre leur produit dans leurs propres installations. Tous les produits du cannabis vendus dans un magasin FarmGate agréé doivent être produits et emballés sur place et respecter toutes les réglementations fédérales prescrites par Santé Canada. L'objectif du programme est d'accroître la visibilité des producteurs locaux titulaires de licence et de leur donner davantage d'occasions de renseigner les clients sur leurs propres produits tout en créant des retombées touristiques potentielles. À la fin de l'exercice financier, il y avait trois magasins FarmGate actifs dans la province.





CULTURE DE LA PERFORMANCE

Afin de souligner son engagement envers la mobilisation et le perfectionnement de ses employés et d'accroître sa capacité à se préparer à un environnement en évolution rapide, CNB a assuré la migration de la fonction des ressources humaines (RH) d'un service partagé vers une équipe interne consacrée. Ce changement a permis à l'équipe des RH de se concentrer davantage sur les besoins et la culture uniques de CNB. Ce changement a eu une incidence positive sur les équipes de détail et d'exploitation de CNB en améliorant les temps de réponse et l'acquisition de talents, en soutenant le tutorat, la gestion du rendement et les relations avec les employés.

CNB a mené un sondage sur l'engagement des employés en février 2022. Le score global d'engagement est de 4,49, soit une augmentation de 0,10 point par rapport au précédent sondage réalisé en 2019. Le score d'engagement de CNB lui a permis de remporter le prestigieux prix « Gallup Exceptional Workplace Award » de Gallup, Inc. à titre de lieu de travail exceptionnel. Bien que CNB soit fière de ces résultats, il est essentiel de maintenir ces niveaux. L'équipe RH a animé des rencontres de suivi et organisé des groupes de discussion pour examiner les points à améliorer.

Le développement et la croissance de l'équipe continuent d'être au premier plan pour CNB. En nous engageant dans ce domaine, nous avons pu former des membres d'équipe compétents qui s'investissent réellement dans notre réussite.

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

L'équipe de technologie de l'information a continué à soutenir le développement, la mise en œuvre et la maintenance en continu des systèmes et processus

d'information de CNB pour le Centre des opérations de détail et le réseau de vente au détail de la province.

Nous avons poursuivi nos investissements dans les technologies de l'information au cours de cet exercice, en mettant l'accent sur l'amélioration de l'efficacité et de la fonctionnalité de nos systèmes, le soutien des objectifs commerciaux et la mise à niveau des systèmes technologiques. En maintenant nos plateformes technologiques à jour et en respectant les normes de sécurité du traitement des paiements, nous veillons à ce que l'expérience du client soit harmonieuse.

Parmi les principales réalisations, citons le remplacement complet de tous les dispositifs de traitement des paiements dans nos magasins. Nous avons également achevé plusieurs mises à niveau et améliorations de notre système de logiciels d'entreprise qui gère les principaux processus commerciaux de CNB. Ce travail a permis de maintenir nos systèmes à jour, d'améliorer notre statut en matière de sécurité et d'améliorer l'expérience des utilisateurs. Nous avons investi dans des améliorations logicielles et dans l'intégration à la plateforme d'entreposage, ce qui a permis d'améliorer la qualité des données tout en ajoutant la fonctionnalité nécessaire à l'adoption d'une nouvelle technologie de code-barres (norme industrielle) dans l'ensemble de notre réseau de magasins.

À l'approche des fêtes de fin d'année 2021, notre réseau de magasins de détail a mis en place un programme de cartes cadeaux. Cette initiative a été lancée pour améliorer la reconnaissance de la marque, attirer de nouveaux clients et augmenter les ventes. Notre équipe informatique a été très impliquée et a joué un rôle clé dans la sélection et l'acquisition du matériel physique, les changements de configuration nécessaires au logiciel de point de vente (PDV), ainsi que le déploiement et le lancement réussi du programme dans l'ensemble de notre réseau de magasins de détail.

PRIX DU SERVICE À LA CLIENTÈLE

La reconnaissance et la célébration de la contribution de l'équipe à toutes les réussites de CNB demeurent une priorité. Chaque année, nous soulignons les réussites liées aux principaux objectifs commerciaux fixés pour l'année en cours ainsi que le service client et le soutien exceptionnels fournis par l'équipe.

MEILLEURES VENTES POUR LE BUDGET

Oromocto : 123 %

MEILLEUR MAGASIN EXPRESS

Moncton Wyse : 233 951 \$ en ventes Express

PRIX DE L'EXACTITUDE DES PDV

Fredericton Woodside : Ratio de retours sur ventes de 313,88

PRIX DE L'EXACTITUDE DE L'INVENTAIRE

Perth-Andover : -0,0033 %

MEILLEUR REÇU

Edmundston : 73,15 \$

PLUS GRAND NOMBRE D'UNITÉS PAR TRANSACTION

Perth-Andover : 3,04

CHAMPIONS DES ACCESSOIRES

Campbellton : 4,94 %

CHAMPIONS DE LA CONNAISSANCE

Sackville, Tracadie, Richibucto, Oromocto et Perth-Andover : 100 %!

BOURGEONS DE L'ANNÉE 2021-2022

LEYON WILLIAMS
MONCTON, RUE WYSE

LISETTE PELLETIER-ROBINSON
MONCTON, RUE MAIN

JEANNE COMEAU
DIEPPE

MATTHEW MCGRAW
SHEDIAC

KEVIN SCOTT
SACKVILLE

MARIE-FRANCE LOSIER
TRACADIE

COLLEEN WATERS
MIRAMICHI

NICOLE BARD
BATHURST

ADAM PALMER
ROTHESAY

MEGAN STEVENS
SUSSEX

EMMA MACMILLAN
ST. STEPHEN

TYLER FEENEY
FREDERICTON,
BROOKSIDE DRIVE

JUSTIN CARR
FREDERICTON,
WOODSIDE DRIVE

CRYSTAL DUNSMORE
OROMOCTO

TIM MCNALLY
PERTH-ANDOVER

NANCY ANN TAYLOR
EDMUNDSTON

LUCAS LOISEL
CAMPBELLTON



EXPÉRIENCE ET SATISFACTION CLIENT

Cannabis NB dispose d'une équipe engagée, bien formée et bien informée qui s'efforce d'offrir une expérience sécuritaire et positive à chaque visiteur. Les guides CNB offrent une interaction personnalisée qui convient à chaque client et assurent de toujours offrir de la valeur à l'interaction.

CNB offre à chaque client la possibilité de fournir des commentaires sur leur expérience par le biais d'un sondage sur les reçus qui est ouvert à tous. Pour l'exercice 2021-2022, plus de 10 000 réponses ont été reçues, et les résultats ont été positifs pour toutes les questions clés.

À quel point votre expérience chez Cannabis NB a-t-elle été confortable?

98,12 % des répondants ont répondu « confortable » ou « très confortable ».

J'ai senti que mon guide comprenait mes besoins.

99,01 % des répondants ont répondu par *oui*.

J'ai senti que ma sécurité était une priorité.

98,54 % des répondants ont répondu par *oui*.

GOUVERNANCE

Relations de travail

L'équipe de CNB n'est pas représentée par un syndicat et aucune demande d'accréditation n'a été déposée en 2021-2022.

Rapport sur la *loi sur les langues officielles*

Deux plaintes relatives aux langues officielles ont été reçues au cours de l'exercice financier 2021-2022. CNB continue de mettre en œuvre les mesures appropriées pour répondre à ces plaintes.

Rapport sur la *loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*

Comme le prévoit l'article 18(1) de la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*, le directeur général doit préparer un rapport sur les divulgations d'actes répréhensibles qui ont été faites à un superviseur ou à un fonctionnaire désigné de la fonction publique dont le directeur général est responsable. CNB n'a reçu aucune divulgation d'acte répréhensible au cours de l'exercice 2021-2022.

Rapport sur la *loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*

Au cours de l'exercice financier 2021-2022, quatre demandes ont été reçues en vertu de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée* touchant spécifiquement la CNB. Toutes les demandes ont été traitées au cours de l'exercice financier.



RÉSEAU DE MAGASINS

- 1 Moncton, rue Wyse
- 2 Moncton, rue Main
- 3 Dieppe
- 4 Shediac
- 5 Sackville
- 6 Tracadie
- 7 Richibucto
- 8 Miramichi
- 9 Bathurst
- 10 Saint John, avenue Lansdowne
- 11 Saint John, avenue Rothesay
- 12 Rothesay
- 13 Sussex
- 14 St. Stephen
- 15 Fredericton, promenade Brookside
- 16 Fredericton, allée Woodside
- 17 Oromocto
- 18 Perth-Andover
- 19 Edmundston
- 20 Campbellton



23

**EMPLACEMENTS
dans tout le
Nouveau-Brunswick**

Emplacements FarmGate * En date du 3 avril 2022

- 21 Crystal Cure, Shediac Cape
- 22 Eco Canadian Organic Inc., Rexton
- 23 Sana'a Cannabis, Miramichi



VENTES TOTALES PAR EMPLACEMENT DE MAGASIN (EN MILLIERS DE DOLLARS)

MAGASIN	2021-2022	2020-2021	CHANGEMENT (%)
Moncton rue Wyse	10 386	8 966	15,8 %
Moncton rue Main	9 772	7 953	22,9 %
Fredericton allée Woodside	5 838	5 137	13,7 %
Bathurst	4 816	4 211	14,4 %
Saint John Lansdowne	4 790	4 646	3,1 %
Saint John avenue Rothesay	4 464	3 956	12,8 %
Oromocto	4 352	3 200	36,0 %
Rothesay	4 335	3 576	21,2 %
Bldv, Dieppe	3 882	3 621	7,2 %
Edmundston	3 767	3 693	2,0 %
Shediac	3 542	2 913	21,6 %
Tracadie	3 269	2 815	16,1 %
Fredericton promenade Brookside	3 269	2 995	9,1 %
Sussex	3 129	2 740	14,2 %
St, Stephen	2 833	2 662	6,4 %
Miramichi	2 723	2 968	(8,2 %)
Sackville	2 375	2 028	17,1 %
Perth-Andover	2 186	2 109	3,7 %
Campbellton	1 825	2 619	(30,3 %)
Richibucto	1 376	1 207	14,0 %
Commerce électronique	899	1 523	(40,9 %)
Total	83 828	75 538	11,0 %

VENTES PAR CATÉGORIE DE PRODUITS (EN MILLIERS DE DOLLARS)

CATÉGORIE DE PRODUIT	2021-2022		2020-2021		CHANGEMENT	
	\$	% DE VENTES	\$	% DE VENTES	\$	%
Flours séchées	49 406	58,9 %	49 942	66,1 %	(536)	(1,1 %)
Concentrés	20 705	24,7 %	13 821	18,3 %	6 884	49,8 %
Extraits	3 800	4,5 %	4 433	5,9 %	(633)	(14,3 %)
Comestibles	6 316	7,6 %	4 408	5,8 %	1 908	43,3 %
Accessoires	3 036	3,6 %	2 634	3,5 %	402	15,2 %
Topiques	415	0,5 %	224	0,3 %	191	85,4 %
Graines	150	0,2 %	76	0,1 %	74	95,9 %
Ventes totales	83 828	100,0 %	75 538	100,0 %	8 290	11,0 %

VENTES EN VOLUME

CATÉGORIE DE PRODUITS	2021-2022	2020-2021	CHANGEMENT	CHANGEMENT (%)
Flours séchées (Kg)	7 439	7 125	314	4,4 %
Concentrés (Kg)	932	492	440	89,5 %
Extraits (Kg)	3 701	5 312	(1 611)	(30,3 %)
Comestibles (Kg)	147 503	95 541	51 962	54,4 %
Accessoires (Unités)	578 759	589 158	(10 399)	(1,8 %)
Topiques (Kg)	2 326	708	1 618	288,5 %
Graines (Unités)	15 602	7 012	8 590	122,5 %

POURCENTAGE DES VENTES

	2021-2022	2020-2021
Sales Percentage Online	1,1 %	2,0 %
Sales Percentage in Store	98,9 %	98,0 %
Total	100,0 %	100,0 %

RAPPORT DE LA DIRECTION

La préparation des renseignements financiers fait partie intégrante des responsabilités de la direction et les états financiers qui suivent relèvent de la responsabilité de la direction de la Société. Cette responsabilité comprend la sélection de conventions comptables appropriées ainsi que le jugement et les estimations qui sont conformes aux Normes internationales d'information financière (IFRS). Les renseignements financiers présentés ailleurs dans le présent rapport annuel sont conformes à ces états financiers.

La Société maintient les contrôles internes nécessaires conçus pour fournir une assurance raisonnable que des renseignements financiers fiables et pertinents sont produits et que les éléments d'actif sont correctement protégés.

Dans le cadre de ses responsabilités, le conseil d'administration reçoit l'aide du comité d'audit. Ce comité évalue et recommande l'approbation des états financiers et du rapport annuel en plus de rencontrer périodiquement la direction et les auditeurs internes et externes relativement aux contrôles internes et à tout autre sujet lié aux rapports financiers.

KPMG, auditeur externe de la Société, a effectué un audit indépendant des états financiers de la Société conformément aux normes d'audit généralement reconnues au Canada. Le Rapport des auditeurs décrit la portée de cet audit indépendant et l'opinion exprimée.




Lori Stickle
PRÉSIDENTE ET
DIRECTRICE
GÉNÉRALE

Jamie LeBlanc
VICE-PRÉSIDENT ET
CHEF DE LA DIRECTION
FINANCIÈRE

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au conseil d'administration de Cannabis N.-B. Ltée

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Cannabis N.-B. Ltée (« la Société »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 3 avril 2022;
- l'état des résultats et du résultat étendu pour la période de 53 semaines terminée à cette date;
- l'état des variations des capitaux propres pour la période de 53 semaines terminée à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour la période de 53 semaines terminée à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables; (ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société au 3 avril 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période de 53 semaines terminée à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son

exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

KPMG s.n.l. / s.r.l. / s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Fredericton, Canada
Le 7 juillet 2022

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE (000 \$)

3 AVRIL 2022

28 MARS 2021

Actif*Actif à court terme*

Encaisse	737 \$	695 \$
Comptes clients et autres débiteurs	146	313
Stocks	8 878	7 420
Charges payées d'avance	1 131	848
	<u>10 892</u>	<u>9 276</u>

Actif à long terme

Immobilisations corporelles (note 4)	1 764	2 686
Immobilisations incorporelles (note 5)	3 337	3 828
Actif au titre du droit d'utilisation (note 6)	25 924	28 162
	<u>31 025</u>	<u>34 676</u>

*Actif total***41 917 \$** **43 952 \$****Passif***Passif à court terme*

Comptes fournisseurs et autres créditeurs	5 445 \$	5 477 \$
Somme due à la Société des alcools du Nouveau-Brunswick (note 13)	-	15 488
Obligations locatives échéant à moins d'un an (note 6)	1 986	1 924
	<u>7 431</u>	<u>22 889</u>

Passif à long terme

Obligation de location à long terme (note 6)	25 290	27 276
	<u>25 290</u>	<u>27 276</u>

Passif total

32 721 50 165

Participation de la province du Nouveau-Brunswick

Capitaux propres (Insuffisance)	9 196	(6 213)
<i>Total du passif et l'insuffisance</i>	<u>41 917 \$</u>	<u>43 952 \$</u>

Engagements et éventualités (notes 11 et 12)

Voir les notes afférentes aux états financiers.

**APPROUVÉ AU NOM DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION :**


Administrateur



Administrateur

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DU RÉSULTAT ÉTENDU (000 \$)

	3 AVRIL 2022 (53 SEMAINES)	28 MARS 2021 (52 SEMAINES)
Ventes totales (note 8)	83 828 \$	75 538 \$
Moins : remises	9 480	5 442
Ventes nettes	<u>74 348</u>	<u>70 096</u>
Coût des ventes	<u>39 224</u>	<u>42 035</u>
Bénéfice brut	35 124	28 061
Autres produits	<u>862</u>	<u>1 207</u>
	35 986	29 268
Charges d'exploitation (note 9)	<u>19 466</u>	<u>18 458</u>
Résultat net et résultat étendu	<u>16 520 \$</u>	<u>10 810 \$</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES (000 \$)

	3 AVRIL 2022 (53 SEMAINES)	28 MARS 2021 (52 SEMAINES)
Solde au début de l'exercice	(6 213) \$	(17 023) \$
Résultat net et résultat global	16 520	10 810
Paiements à la province du Nouveau-Brunswick	<u>(1 111)</u>	<u>-</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>9 196 \$</u>	<u>(6 213) \$</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE (000 \$)

	3 AVRIL 2022 (53 SEMAINES)	28 MARS 2021 (52 SEMAINES)
Fonctionnement		
Résultat net et résultat étendu	16 520 \$	10 810 \$
Éléments hors trésorerie		
Dépréciation	3 279	3 275
Amortissement des immobilisations incorporelles	500	500
Part des intérêts des obligations locatives (note 6)	885	944
Variation du fonds de roulement hors caisse (note 7)	(1 606)	6 624
Encaisse générée par des activités de fonctionnement	<u>19 578</u>	<u>22 153</u>
Investissement		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(144)	-
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(9)	-
Produits de la vente d'immobilisations corporelles	25	-
Encaisse nette utilisée pour investissements en immobilisations	<u>(128)</u>	<u>-</u>
Financement		
Remboursements à la Société des alcools du Nouveau-Brunswick	(15 488)	(19 183)
Paiements à le Province du Nouveau-Brunswick	(1 111)	-
Paiements de location (note 6)	(2 809)	(2 809)
Encaisse nette utilisée des activités de financement	<u>(19 408)</u>	<u>(21 992)</u>
Augmentation de la trésorerie	42	161
Encaisse au début de l'exercice	<u>695</u>	<u>534</u>
Encaisse à la fin de l'exercice	<u>737 \$</u>	<u>695 \$</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

1. Nature des activités et entité déclarante

Cannabis N.-B. Ltée (la « Société ») a été constituée en société en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions*. La Société est une entité détenue par la Société des alcools du Nouveau-Brunswick (SANB) – une société d'État qui détient 100 % des actions ordinaires de la Société et qui supervise la gestion quotidienne de ses activités. L'entité mère qui, en définitive, exerce le contrôle est la province du Nouveau-Brunswick. Le siège social de la Société se trouve à Fredericton, au Nouveau-Brunswick. La Société est exempte de l'impôt sur le revenu en vertu de l'article 149 de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Le 1^{er} octobre 2018, la Société a conclu une entente de cinq ans avec la Société de gestion du cannabis (SGC) – une société d'État – pour la distribution et la vente de cannabis à des fins récréatives. À l'expiration de l'accord initial, la SGC a la possibilité de renouveler l'accord pour deux autres périodes de cinq ans. Cette entente permet à la SGC de toucher tous les profits nets tirés des activités de la Société, et ce, jusqu'au remboursement complet de tous les montants dus à la SANB. Les paiements sont distribués en fonction des flux de trésorerie disponibles.

2. Base de préparation

(a) Énoncé de conformité :

Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière, ou « IFRS » publiées par l'International Accounting Standards Board.

Les états financiers pour l'exercice clos le 3 avril 2022, ont été approuvés et leur publication a été autorisée par le conseil d'administration le 7 juillet 2022.

(b) Exercice :

L'exercice de la Société se termine le dimanche le plus près du 31 mars. Toute mention des années 2022 et 2021 représente respectivement les exercices clos le 3 avril 2022 et 28 mars 2021. En vertu d'une convention comptable commune pour l'industrie du commerce de détail, la Société suit un cycle de rapport de 52 semaines, ce qui nécessite périodiquement un exercice de 53 semaines. L'exercice se terminant le 3 avril 2022 comprenait 53 semaines, et l'exercice se terminant le 28 mars 2021 comprenait 52 semaines. Habituellement, on compte une semaine supplémentaire tous les cinq ou six exercices financiers, en raison de la date de fin d'exercice variable de la Société. Le prochain exercice financier de 53 semaines aura lieu en 2028.

(c) Base d'évaluation :

Les états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique. Ils sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Société.

3. Résumé des principales conventions comptables

(a) Recours à des estimations et au jugement :

La préparation des états financiers exige que la direction pose certains jugements, et établisse des estimations et des hypothèses qui touchent l'application des conventions comptables et les montants déclarés de l'actif, du passif, des produits et des charges, et la présentation des actifs et passifs éventuels. Les résultats réels pourraient s'écarter de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont examinées de façon continue. Les révisions des estimations comptables sont constatées dans l'année au cours de laquelle les estimations sont révisées et les années futures touchées.

Jugements importants de la direction

Voici des jugements importants de la direction dans l'application des conventions comptables de la Société qui ont l'effet le plus important sur les états financiers.

Dépréciation des immobilisations corporelles, actifs au titre du droit d'utilisation, et des immobilisations incorporelles

Le jugement sert à établir le regroupement d'actifs désignés comme des unités génératrices de trésorerie (UGT) aux fins des tests de la perte de valeur des immobilisations corporelles, des actifs au titre du droit d'utilisation, et des immobilisations incorporelles. Il faut faire preuve de jugement pour déterminer le niveau le plus bas auquel les entrées de trésorerie indépendantes sont générées. La Société a établi que ses UGT sont ses magasins de vente au détail. De plus, le jugement est utilisé pour déterminer si un événement déclencheur nécessite l'exécution d'un test de perte de valeur.

Capitalisation des logiciels mis au point à l'interne

Il faut user de jugement pour distinguer les phases de recherche et de développement d'un nouveau projet de logiciel personnalisé et déterminer si les exigences de comptabilisation relatives à la capitalisation des coûts de développement sont respectées. Après la capitalisation, la direction surveille si ces exigences sont toujours respectées et s'il existe des indicateurs de perte de valeur des coûts capitalisés.

Actifs au titre du droit d'utilisation et obligations locatives

Un jugement est nécessaire afin de déterminer si une option serait raisonnablement assurée d'être mise en œuvre. La direction tient compte de tous les faits et circonstances, y compris les pratiques antérieures et les frais qui seront encourus pour apporter des améliorations ou des modifications au titre des obligations locatives dans l'éventualité où une option de prolongation ne serait pas permise, afin de déterminer la durée du bail.

3. Résumé des principales conventions comptables (suites)

(a) Recours à des estimations et au jugement : (suites)

Un jugement est également nécessaire lorsque les taux d'intérêt implicites des baux ne sont pas disponibles. La direction utilise le taux d'emprunt différentiel du locataire pour mesurer la valeur actualisée des paiements de location restants. Si ce taux ne peut pas être déterminé, le taux d'emprunt marginal de la Société est utilisé; ce taux repose sur des faits et circonstances réels, l'emplacement géographique et les termes du bail de location de la propriété.

Estimations et hypothèses importantes

Voici les domaines dans lesquels les estimations et les hypothèses ont l'effet le plus important sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges de la Société. Les résultats réels pourraient être sensiblement différents.

Vie utile des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles

La Société est tenue d'estimer la durée de vie utile et la méthode d'amortissement des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles. La direction détermine la durée de vie utile estimative selon l'expérience historique et le modèle attendu de consommation des avantages économiques futurs de l'actif. Étant donné que ces renseignements sont fondés sur des estimations et qu'ils sont sujets à changement, les estimations sont examinées à la fin de chaque année, l'effet de tout changement de l'estimation étant comptabilisé sur une base prospective.

(b) Encaisse :

L'encaisse comprend les espèces et les dépôts bancaires.

(c) Stocks :

Les stocks sont comptabilisés au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est défini comme le coût moyen. La valeur nette de réalisation correspond à l'estimation du prix de vente estimé dans le cours normal des affaires, moins frais de vente applicables. Le coût comprend les dépenses engagées pour acquérir les stocks et les amener à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Le montant des stocks portés en charges au cours de l'exercice est indiqué comme coût des ventes dans l'état des résultats et du résultat étendu.

(d) Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, moins l'amortissement cumulé et le cumul des pertes de valeur. Le coût historique comprend les coûts d'acquisition ou de construction ainsi que les coûts directement attribuables à l'intégration de l'actif au lieu et en l'état nécessaires à son utilisation dans les opérations.

Lorsque les immobilisations corporelles comprennent des composantes importantes ayant des durées de vie utile différentes, elles sont enregistrées et amorties séparément. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire en fonction de la durée de vie utile estimative des actifs. La vie utile est revue sur une base annuelle.

Décomptabilisation

Un élément des immobilisations corporelles est décomptabilisé lorsqu'il est aliéné ou lorsqu'aucun avantage économique futur ne devrait découler de l'utilisation continue de l'actif. Un gain ou une perte découlant de la décomptabilisation d'un actif est calculé comme la différence entre le produit net de l'aliénation et la valeur comptable de l'actif à la date d'aliénation et est inclus dans l'état des résultats et du résultat étendu de l'exercice dans lequel l'élément est décomptabilisé.

Coûts ultérieurs

La Société comptabilise dans la valeur comptable d'une immobilisation corporelle le coût de remplacement d'une partie d'un tel élément lorsque ce coût est engagé s'il est possible que les avantages économiques futurs associés à l'élément soient dévolus à la Société et que le coût de l'article puisse être évalué de façon fiable. Tous les autres coûts sont comptabilisés en charges dans l'état des résultats et du résultat étendu au fur et à mesure qu'ils sont engagés.

Dépréciation

La dépréciation d'un actif débute lorsqu'il est disponible, c'est-à-dire lorsqu'il est à l'endroit et en l'état nécessaires pour pouvoir fonctionner de la manière prévue par la direction. La dépréciation est imputée à l'état des résultats et du résultat étendu de pertes sur une base linéaire sur la durée de vie utile estimative compte tenu de la valeur résiduelle estimative établie en fonction des taux annuels suivants :

Mobilier, agencements et équipement	5 ans
Automobiles	4 ans
Équipement de détail	5 ans
Équipement informatique	5 ans
Équipement de réfrigération	10 ans

Perte de valeur

Les valeurs comptables des actifs non financiers de la Société (immobilisations corporelles, actifs incorporels et actifs à titre du droit d'utilisation) sont examinées à la fin de chaque exercice afin de déterminer s'il existe une indication de perte de valeur. Dans l'affirmative, la valeur recouvrable de l'actif est estimée afin de déterminer l'ampleur de la perte

3. Résumé des principales conventions comptables (suites)

(d) Immobilisations corporelles : (suites)

de valeur (le cas échéant). Lorsqu'il est impossible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif, la Société estime la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle appartient l'actif.

Les actifs sont groupés en fonction de leurs unités génératrices de trésorerie (UGT), c'est-à-dire le plus petit groupe d'actifs dont l'utilisation continue génère des « entrées » en espèces indépendantes des entrées de trésorerie d'autres actifs. La Société a établi que ses UGT sont ses magasins de détail.

La valeur recouvrable d'une UGT est la plus élevée de sa valeur d'utilité et de sa juste valeur diminuée des coûts estimés de la vente. Pour évaluer la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à l'aide d'un taux d'actualisation qui reflète les évaluations présentes du marché de la valeur temps de l'argent et des risques propres à l'actif.

Les pertes de valeur constatées lors des périodes antérieures font l'objet d'une reprise si la valeur recouvrable au cours d'une période ultérieure dépasse la valeur comptable. La perte de valeur n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable de l'actif ne dépasse pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, déduction faite de la dépréciation ou de l'amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée. Au 3 avril 2022, il n'y avait aucun indicateur de perte de valeur.

(e) Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels achetés, qui sont comptabilisés au coût et amortis sur une base linéaire sur la durée de vie utile estimée, car on considère que ces immobilisations ont une durée de vie utile limitée. Les durées de vie utile sont examinées à chaque date de clôture. La Société évalue la valeur comptable des immobilisations incorporelles en les soumettant à un test de dépréciation sur une base annuelle. Au 3 avril 2022, il n'y avait aucun indicateur de perte de valeur. Les logiciels sont amortis sur une base linéaire sur une période de dix ans.

(f) Biens immobiliers loués :

Au début d'un contrat, la Société évalue si un contrat est ou contient un bail. Un contrat est ou contient un bail si le contrat confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pendant une certaine période en échange d'une contrepartie. Pour évaluer si un contrat confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié, la Société utilise la définition de bail de l'IFRS 16.

Les baux sont comptabilisés comme un actif au titre du droit d'utilisation et donnent lieu à un passif correspondant à la date de début du bail.

Chaque paiement de location est réparti entre le passif et le coût financier. Le coût financier est imputé au résultat sur la période de location de manière à produire un taux d'intérêt périodique constant sur le solde du passif pour chaque période. Les obligations locatives comprennent la valeur actuelle nette des paiements de location suivants :

- les paiements fixes (y compris les paiements fixes de fait), moins tout incitatif à la location à recevoir;
- les loyers variables qui sont basés sur un indice (indice des prix à la consommation) ou un taux;
- les sommes que le locataire est censé devoir payer en vertu des garanties de valeur résiduelle;
- le prix d'exercice d'une option d'achat si le locataire est raisonnablement certain d'exercer cette option;
- le paiement de pénalités pour résiliation du bail, si la durée du bail reflète l'exercice de cette option par le locataire.

Les obligations locatives sont évaluées au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les paiements au titre de la location sont actualisés en utilisant le taux d'intérêt implicite du contrat de location. Si ce taux ne peut être déterminé, le taux d'emprunt marginal de la Société est utilisé. Celle-ci détermine son taux d'emprunt marginal en utilisant le taux d'emprunt marginal de la province du Nouveau-Brunswick.

Les obligations locatives sont réévaluées lorsqu'il y a un changement dans les paiements futurs de location résultant d'une variation d'un indice ou d'un taux, lorsqu'il y a un changement dans l'estimation, par la Société, de la somme qui devrait être payable en vertu d'une garantie de valeur résiduelle, lorsque la Société modifie son évaluation quant à l'exercice d'une option d'achat, de prolongation ou de résiliation ou lorsqu'il y a une révision du paiement de location fixe de fait.

Lorsqu'une obligation locative est réévaluée de cette manière, un ajustement correspondant est apporté à la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation ou est enregistré en résultat si la valeur comptable de cet actif a été ramenée à zéro.

Les actifs au titre du droit d'utilisation sont évalués au coût et se composent des éléments suivants :

- le montant de l'évaluation initiale de l'obligation locative;
- tout paiement de location effectué au plus tard à la date du début de la location, moins tout incitatif à la location reçu;
- tout coût direct initial;
- les coûts de restauration.

3. Résumé des principales conventions comptables (suites)

(f) Biens immobiliers loués (suite) :

Les actifs au titre du droit d'utilisation sont amortis linéairement sur la durée la plus courte entre la durée de vie utile de l'actif et la durée du bail. Dans le cas de la Société, il s'agit de bâtiments qui sont amortis sur 15 à 20 ans selon la durée du bail.

La Société a choisi de ne pas comptabiliser les actifs au titre du droit d'utilisation et les obligations locatives pour les actifs de faible valeur et les baux à court terme. Elle comptabilise les paiements associés à ces baux en charges sur une base linéaire sur la durée du bail.

(g) Instruments financiers :

Les actifs et les passifs financiers sont constatés lorsque la Société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Un actif financier ou un passif financier est initialement évalué à la juste valeur, plus ou moins les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition ou l'émission des instruments financiers qui ne sont pas classés à la juste valeur par le biais du résultat.

(h) Classification et évaluation des actifs financiers :

La méthode de classification et d'évaluation des actifs financiers reflète le modèle économique selon lequel ces actifs sont gérés et les caractéristiques de leurs flux de trésorerie. Les actifs financiers sont classés et évalués selon l'une des méthodes suivantes : au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat étendu (« JVAERE »), ou à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »).

Un actif financier est évalué au coût amorti s'il remplit les deux conditions suivantes et n'est pas désigné comme étant à la JVRN :

- l'actif financier est détenu dans le cadre d'un modèle économique dont l'objectif consiste à détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels;
- les modalités contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiques, à des flux de trésorerie qui sont uniquement des remboursements de capital et d'intérêts sur la tranche impayée du capital.

Un actif financier est évalué à la JVAERE s'il remplit les deux conditions suivantes et n'est pas désigné comme étant à la JVRN :

- l'actif financier est détenu selon un modèle économique dans lequel les actifs sont gérés de manière à atteindre un objectif particulier, à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers;

- les modalités contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiques, à des flux de trésorerie qui sont uniquement des remboursements de capital et d'intérêts sur la tranche impayée du capital.

Un actif financier doit être évalué à la JVRN à moins qu'il ne soit évalué au coût amorti ou à la JVAERE.

Les actifs financiers ne sont pas reclassés après leur comptabilisation initiale, sauf si la Société détermine qu'il y a eu modification de son modèle économique de gestion des actifs financiers. À l'heure actuelle, la Société comptabilise son encaisse et ses comptes clients et ses autres débiteurs et sommes à recevoir comme des actifs évalués au coût amorti.

Les passifs financiers sont évalués et classés dans l'une des deux catégories suivantes : le coût amorti ou la JVRN. À l'heure actuelle, la Société comptabilise ses fournisseurs et autres créditeurs, ainsi que les sommes due à la Société des alcools du Nouveau-Brunswick comme des passifs financiers évalués au coût amorti.

Décomptabilisation

La Société décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à échéance ou que les droits de percevoir les flux de trésorerie contractuels sont transférés dans le cadre d'une transaction où la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif financier est transférée, ou d'une transaction où la Société ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété et ne conserve pas le contrôle des actifs financiers. La différence entre la valeur comptable de l'actif financier et la somme de la contrepartie reçue et à recevoir est comptabilisée en résultat.

La Société décomptabilise un passif financier lorsque les obligations contractuelles sont éteintes ou annulées ou lorsqu'elles arrivent à échéance. La différence entre la valeur comptable du passif financier décomptabilisé et la contrepartie payée et payable est comptabilisée en résultat.

Dépréciation des actifs financiers

La Société comptabilise les provisions pour pertes de crédit attendues (PCA) sur les actifs financiers qui ne sont pas évalués à la JVRN :

La Société évalue les provisions pour pertes à un montant égal aux PCA pour la durée de vie, sauf dans le cas des éléments suivants, pour lesquels elles sont évaluées comme des PCA à 12 mois :

- les instruments financiers dont le risque de crédit est jugé faible à la date de clôture;
- les autres instruments financiers dont le risque de crédit n'a pas augmenté de façon significative depuis leur comptabilisation initiale.

3. Résumé des principales conventions comptables (suites)

(h) Classification et évaluation des actifs financiers : (suite) :

Les PCA sur 12 mois correspondent à la portion des PCA qui représente les pertes de crédit attendues des cas de défaillance dont un instrument financier peut faire l'objet dans les 12 mois suivant la date de clôture.

Les PCA pour la durée de vie s'entendent des PCA de la totalité des cas de défaillance dont un instrument financier peut faire l'objet au cours de sa durée de vie.

Évaluation des PCA

Les PCA sont une estimation des pertes de crédit pondérée en fonction des probabilités. Elles sont évaluées comme suit :

- actifs financiers qui ne sont pas dépréciés à la date de clôture : à la valeur actualisée de toutes les insuffisances de flux de trésorerie (c. à d. la différence entre les flux de trésorerie qui sont dus à l'entité aux termes du contrat et les flux de trésorerie que la Société s'attend de recevoir);
- actifs financiers qui sont dépréciés à la date de clôture : la différence entre la valeur comptable brute et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés.

À chaque date de clôture, la Société vérifie si les actifs financiers comptabilisés au coût amorti sont dépréciés. Un actif financier est « déprécié » lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif financier.

Présentation d'une provision pour PCA dans l'état de la situation financière

Les provisions pour pertes relatives aux actifs financiers évaluées au coût amorti sont déduites des valeurs comptables brutes des actifs.

(i) Provisions :

Une provision est comptabilisée dans l'état de la situation financière lorsque la Société a une obligation juridique ou implicite actuelle résultant d'un événement passé, et qu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Les provisions sont évaluées à la valeur actualisée des dépenses jugées nécessaires pour éteindre l'obligation à l'aide d'un taux d'actualisation qui tient compte des évaluations présentes du marché de la valeur temporelles de l'argent et du risque propre à l'obligation. L'augmentation de la provision due au passage du temps est comptabilisée à titre de charge d'intérêts.

(j) Avantages postérieurs à l'emploi :

Régime de retraite

La plupart des employés de la Société sont membres du Régime de pension de retraite de la fonction publique du Nouveau-Brunswick, un régime de retraite interentreprises à risques partagés. Les cotisations sont versées à la fois par la Société et par les employés. Étant donné qu'il n'est pas facile de fournir l'information suffisante pour tenir compte de la participation de la Société au régime à l'aide de la comptabilité des régimes de retraite à prestations déterminées, les présents états financiers ont été préparés au moyen de la comptabilité des régimes de retraite à cotisations déterminées. La Société n'a aucune responsabilité à l'égard de tout passif non capitalisé, et n'a aucun droit à un excédent, pour le régime lié aux employés actuels ou anciens. Les cotisations versées par la Société au cours de l'exercice ont totalisé 586 \$ (407 \$ en 2021). Les cotisations versées au régime par la Société pour 2023 devraient représenter environ 12 % des salaires admissibles. En outre, certains employés de la Société sont membres du Régime de retraite des employés à temps partiel et saisonniers de la province du Nouveau-Brunswick. Les cotisations versées par la Société au cours de l'exercice aux fins de ce régime ont totalisé 18 \$ (111 \$ en 2021).

(k) Produits :

Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. La Société comptabilise un produit lorsqu'elle transfère le contrôle d'un bien à un client. Dans le cas des contrats qui permettent au client de restituer un élément, les produits sont comptabilisés lorsqu'il est fort probable qu'une reprise importante du montant du produit cumulatif comptabilisé n'aura pas lieu. La Société comptabilise les produits au moment où la vente a lieu ou lorsque les biens sont livrés aux clients.

(l) Normes et interprétations non encore appliquées :

Un certain nombre de nouvelles normes, de modifications apportées aux normes et d'interprétations de normes ont été publiées par l'IASB et l'IFRIC, dont l'application est en vigueur pour les périodes commençant le 1^{er} janvier 2022 ou après cette date. La Société ne s'attend pas à ce que la mise en œuvre de ces nouvelles déclarations comptables ait un impact significatif sur ses conventions comptables.

4. Immobilisations corporelles

Coût	Mobilier agencements et équipement	Automobiles	Équipement de détail	Équipement informatique	Équipement de réfrigération	Total
Solde au 29 mars 2020	2 323 \$	67 \$	73 \$	2 610 \$	76 \$	5 149 \$
Ajouts	-	-	-	-	-	-
Cessions	-	-	-	-	-	-
Solde au 28 mars 2021	2 323 \$	67 \$	73 \$	2 610 \$	76 \$	5 149 \$
Solde au 28 mars 2021	2 323 \$	67 \$	73 \$	2 610 \$	76 \$	5 149 \$
Ajouts	18	114	12	-	-	144
Cessions	(77)	-	-	-	-	(77)
Solde au 3 avril 2022	2 264 \$	181 \$	85 \$	2 610 \$	76 \$	5 216 \$

Amortissement cumulé

Solde au 29 mars 2020	651 \$	26 \$	15 \$	733 \$	1 \$	1 426 \$
Dépréciation	469	18	15	527	8	1 037
Cessions	-	-	-	-	-	-
Solde au 28 mars 2021	1 120 \$	44 \$	30 \$	1 260 \$	9 \$	2 463 \$
Solde au 28 mars 2021	1 120 \$	44 \$	30 \$	1 260 \$	9 \$	2 463 \$
Dépréciation	468	26	14	525	8	1 041
Cessions	(52)	-	-	-	-	(52)
Solde au 3 avril 2022	1 536 \$	70 \$	44 \$	1 785 \$	17 \$	3 452 \$

Valeurs comptables

Au 28 mars 2021	1 203 \$	23 \$	43 \$	1 350 \$	67 \$	2 686 \$
Au 3 avril 2022	728 \$	111 \$	41 \$	825 \$	59 \$	1 764 \$

5. Immobilisations incorporelles

Logiciel

	3 AVRIL 2022 (53 SEMAINES)	28 MARS 2021 (52 SEMAINES)
Coût		
Solde d'ouverture	4 945 \$	4 945 \$
Ajouts	9	-
Solde de fermeture	<u>4 954</u>	<u>4 945</u>
Amortissement cumulé		
Solde d'ouverture	1 117	617
Amortissements	500	500
Solde de fermeture	<u>1 617</u>	<u>1 117</u>
Valeur comptable	<u>3 337 \$</u>	<u>3 828 \$</u>

6. Actifs au titre du droit d'utilisation et obligations locatives

La Société loue plusieurs magasins de vente au détail, et certains baux contiennent des options de prolongation pouvant être exercées par la Société. À la date du début de la période de location, la Société a conclu qu'il n'était pas raisonnablement certain qu'elle puisse exercer les options de prolongation des baux et, par conséquent, les options de renouvellement n'ont pas été prises en compte pour l'évaluation des actifs au titre du droit d'utilisation et des obligations locatives.

Actifs au titre du droit d'utilisation

	3 AVRIL 2022 (53 SEMAINES)	28 MARS 2021 (52 SEMAINES)
Coût		
Solde d'ouverture	32 638 \$	32 638 \$
Ajouts	-	-
Cessions	-	-
Solde de fermeture	<u>32 638</u>	<u>32 638</u>
Amortissement cumulé		
Solde d'ouverture	4 476	2 238
Dépréciation	2 238	2 238
Solde de fermeture	<u>6 714</u>	<u>4 476</u>
Valeur comptable	<u>25 924 \$</u>	<u>28 162 \$</u>

6. Actifs au titre du droit d'utilisation et obligations locatives (suites)

Obligations locatives

	3 AVRIL 2022 (53 SEMAINES)	28 MARS 2021 (52 SEMAINES)
Solde d'ouverture	29 200 \$	31 065 \$
Paievements de location	(2 809)	(2 809)
Charges d'intérêts sur les obligations locatives	885	944
Solde de fermeture	<u>27 276 \$</u>	<u>29 200 \$</u>
Obligations à court terme	1 986 \$	1 924 \$
Obligations à long terme	25 290	27 276
	<u>27 276 \$</u>	<u>29 200 \$</u>

Échéance des obligations locatives

L'analyse par échéance des paiements actualisés s'établit comme suit :

	3 AVRIL 2022 (53 SEMAINES)	28 MARS 2021 (52 SEMAINES)
Montant exigible en un an ou moins	1 986 \$	1 924 \$
Entre un an et cinq ans	10 913	10 577
Plus de cinq ans	14 377	16 699
	<u>27 276 \$</u>	<u>29 200 \$</u>

7. Variation du fonds de roulement hors caisse

	3 AVRIL 2022 (53 SEMAINES)	28 MARS 2021 (52 SEMAINES)
Comptes clients et autres débiteurs	167 \$	2 367 \$
Stocks	(1 458)	3 831
Charges payées d'avance	(283)	(84)
Comptes fournisseurs et autres créditeurs	(32)	510
	<u>(1 606) \$</u>	<u>6 624 \$</u>

8. Ventes

	3 AVRIL 2022 (53 SEMAINES)	28 MARS 2021 (52 SEMAINES)
Fleurs séchées	49 406 \$	49 942 \$
Concentrés	20 705	13 821
Extraits	6 316	4 433
Comestibles	3 800	4 408
Accessoires	3 036	2 634
Topiques	415	224
Graines	150	76
	<u>83 828 \$</u>	<u>75 538 \$</u>

9. Charges d'exploitation

	3 AVRIL 2022 (53 SEMAINES)	28 MARS 2021 (52 SEMAINES)
Salaires – magasins	6 083 \$	5 657 \$
Dépréciation des actifs au titre du droit d'utilisation	2 238	2 238
Salaires – administration	1 783	1 654
Avantages sociaux des employés	1 551	1 343
Charges diverses	1 211	1 097
Dépréciation des immobilisations corporelles	1 041	1 037
Intérêts sur les obligations locatives	885	944
Centre de services	863	960
Systèmes d'information	745	920
Coûts des services	585	504
Amortissement des immobilisations incorporelles	500	500
Frais bancaires	322	314
Honoraires et services professionnels	289	204
Électricité, combustible de chauffage et télécommunications	262	255
Assurances	252	33
Entretien du système	150	143
Déplacements	139	77
Expédition	135	222
Fournitures et matériel accessoire	125	101
Réparations et entretien	111	78
Formation et perfectionnement	58	7
Publicité et promotions	48	64
Rémunération des administrateurs	38	33
Sécurité	34	39
Pénuries	18	34
	19 466 \$	18 458 \$

10. Objectifs et politiques de gestion du risque financier

(a) Risque de liquidité :

Le risque de liquidité est le risque que la Société soit incapable de respecter ses obligations financières à mesure qu'elles deviennent exigibles. La Société gère ce risque en surveillant les flux de trésorerie futurs afin de s'assurer qu'elle disposera d'une trésorerie suffisante pour s'acquitter de ces obligations. Les sommes à verser à la SANB sont considérées comme des passifs à court terme et leur remboursement est garanti en vertu des dispositions de l'entente avec la SGC. Les comptes créditeurs sont dus dans un délai d'un an. Les obligations locatives futures de la Société, non actualisées, se répartissent comme suit :

	3 AVRIL 2022 (53 SEMAINES)	28 MARS 2021 (52 SEMAINES)
Montant exigible en un an ou moins	2 810 \$	2 810 \$
Entre un an et cinq ans	14 048	14 048
Plus de cinq ans	15 687	18 497
	32 545 \$	35 355 \$

10. Objectifs et politiques de gestion du risque financier (suites)

(b) Risque de crédit :

Le risque de crédit est le risque que la Société subisse une perte parce qu'un client ne s'acquitte pas d'une obligation. L'exposition de la Société est liée à la valeur des comptes clients et autres débiteurs. La Société a réduit l'exposition à ce risque en limitant l'accès au crédit et les relations contractuelles avec les partenaires commerciaux. La recouvrabilité peut être compensée par les ventes futures aux clients de la Société.

(c) Gestion du capital :

La Société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale ou au pair. Le montant émis au moment de la constitution en Société représente une action ordinaire de valeur nominale émise à la SANB. Les principaux objectifs de la Société en matière de gestion du capital consistent à assurer une liquidité suffisante à l'appui de ses obligations financières et à effectuer des paiements à la SGC. Les actifs et les activités de la Société financés par la SANB ont été entièrement remboursés au cours de l'exercice. Il incombe à la SANB de surveiller la gestion des activités de la Société, y compris ses politiques en lien avec la gestion des risques et des finances.

province du Nouveau-Brunswick sont divulgués dans l'état des variations des capitaux propres. En vertu du principe de propriété commune, la Société est liée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État provinciaux. Les transactions avec ces entités sont effectuées dans le cours normal des activités et sont enregistrées à la valeur d'échange, sauf indication contraire dans les présents états financiers. Les opérations avec la province du Nouveau-Brunswick sont considérées comme sans importance dans ces états financiers.

La Société reçoit des services de la SANB, qui lui sont attribués par le biais d'un accord de services partagés. Ces services englobent le capital humain dans les domaines de la gestion de haute direction; la gouvernance d'entreprise; la gestion de biens; les services de technologie de l'information; la conformité stratégique; les services financiers; la communauté et la mobilisation; et la portion connexe des avantages sociaux. De plus, la SANB répartit les frais d'occupation à la Société pour une partie de l'espace occupé par ses employés. Ces opérations sont comptabilisées selon le principe du recouvrement des coûts et sont comptabilisées à titre de réduction des dépenses liées aux salaires – administration, aux Avantages sociaux et aux Loyers. Au cours de l'exercice clos le 3 avril 2022, la SANB a facturé à la Société les sommes de 1 024 \$ (1 236 \$ en 2021) (soit 912 \$ (1 104 \$ en 2021) au titre des Salaires – administration et 112 \$ (132 \$ en 2021) au titre des Loyers et des frais d'occupation).

La SANB a également versé des fonds pour financer l'exploitation de la Société. Au 3 avril 2022, la Société avait entièrement remboursé tous les fonds dus à la SANB à néant \$ (15 488 \$ en 2021). Les créances commerciales et autres créances comprennent une somme de 107 \$ (88 \$ en 2021), qui représente la portion courante de l'allocation de services partagés décrite ci-dessus. Le montant total non remboursé ne porte pas intérêt et n'est pas garanti, et il n'y a pas de durée de remboursement déterminée. Le montant dû à la SANB est considéré comme une créance courante et son remboursement est garanti aux termes de l'entente conclue avec la SGC. Ces opérations sont comptabilisées au montant de la contrepartie établie et convenue par les parties liées.

11. Engagements

La Société a pris des engagements contractuels pour ses centres de services qui viennent à échéance en 2023. Le tableau ci-dessous présente les engagements de la Société au 3 avril 2022.

	3 AVRIL 2022 (53 SEMAINES)	28 MARS 2021 (52 SEMAINES)
Montant exigible en un an ou moins	914 \$	914 \$
Entre un an et cinq ans	533	1 446
	<u>1 447 \$</u>	<u>2 360 \$</u>

12. Éventualités

La Société indemnise ses administrateurs et ses dirigeants en cas de réclamations raisonnables engagées ou de pertes raisonnables subies dans l'exercice de leurs fonctions pour la Société.

13. Opérations entre apparentés

La partie exerçant le contrôle ultime de la Société est la province du Nouveau-Brunswick. Les paiements à la

Rémunération du personnel de gestion clé

Les membres du conseil d'administration et de l'équipe de direction sont considérés comme des membres clés du personnel de gestion. La rémunération et les avantages sociaux totaux se chiffraient à 143 \$ (133 \$ en 2021).